

DELIBERATION N°CS-2017/09

OBJET : Affectation des résultats 2016

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, L. MEUNIER, M. PLOCKYN, et C. SCHUTZ.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : B. BOULANGE : pouvoir donné à L. MEUNIER,
D. GEREZ : pouvoir donné à A. CHANTRAINE,
B. PONCET: pouvoir donné à A. BADOIL.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 22 / Pouvoir : 3 / Votants : 25).

Convocation en date du : 1^{er} mars 2017.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.2.).

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte administratif 2016 d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement pour :

- d'une part couvrir le déficit constaté de la section d'investissement,
- puis en fonction des besoins, d'affecter la somme restante soit au R002 en report de fonctionnement, soit au 1068 en réserve d'investissement.

Il donne lecture des résultats 2016 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	671 833,95 €	1 209 525,40 €	3 321 556,21 €	5 988 903,91 €
Résultat de l'année 2016		537 691,45 €		2 667 347,70 €
Résultat antérieur reporté		639 090,16 €	301 763,28 €	
Résultat cumulé		1 176 781,61 €		2 365 584,42 €
Restes à réaliser (RAR)		-	5 318 203,92 €	5 746 237,27 €
Résultat cumulé avec les RAR		1 176 781,61 €		2 793 617,77 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016,

Après avoir constaté :

- Le résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à + 1 176 781,61 €
- Le résultat de l'investissement cumulé qui s'élève à + 2 365 584,42 €

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2016 :

- Dépenses : 5 318 203,92 €
- Recettes : 5 746 237,27 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2017,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 24 février 2017,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation des résultats	Fonctionnement	Investissement
Recettes art. R002	1 176 781,61 €	
Recettes art. 1068		00,00 €
Recettes art. R001		2 365 584,42 € €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **17 MARS 2017**

et de la publication le **17 MARS 2017**

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

